

OBJET

Date : 10 octobre 2022

Présents : Mesdames les Professeures Marie-Edith LAFON, Dominique LIGUORO, Claire MAJOUFRE et Sandrine DABERNAT, Messieurs les Professeurs Pierre DUBUS, Patrick DEHAIL, Pierre MERVILLE, Éric DOBREMEZ, Igor SIBON*, Jean-Philippe JOSEPH*, Jean-Luc PELLEGRIN* et Bernard CLAVERIE*, Mesdames les Docteurs Marie-Christine BEAUVIEUX et Brigitte LLANAS, Messieurs les Docteurs Jean-Benoît CORCUFF, Nicolas SALAMON et Emmanuel RICHARD, Madame Rachel ERHARDT, Monsieur Hugo LALLEMAND, Madame Elise DOUCAS (CHU de Bordeaux), Madame Valérie MARMOL*.

Excusés : Messieurs les Professeurs Didier GRUSON et Pierre DUFFAU, Madame le Docteur Aurélie RUET, Monsieur le Docteur Frantz THIESSARD, Monsieur Thomas FOURCANS, Messieurs les Docteurs Laurent MAILLARD et Philippe DOMBLIDES (Conseil Régional de l'Ordre des Médecins Nouvelle Aquitaine) Monsieur le Médecin Général Marc PUIDUPIN et Monsieur le Médecin en Chef Emmanuel PY (Hôpital d'Instruction des Armées Robert Picqué).

6 de ces membres ont donné pouvoir.

* membres invités permanents et personnalité invitée à titre consultatif

Ordre du jour : Formation Plénière

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2022

Monsieur le Doyen soumet à l'approbation des membres du Conseil le procès-verbal de la séance du 12 septembre 2022.

Le procès-verbal de la séance du 12 septembre 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés (22 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

Les procès-verbaux des Conseils de l'UFR Sciences Médicales sont disponibles sur le site internet du Collège Santé à l'adresse suivante : <https://sante.u-bordeaux.fr/Composantes/UFR-Sciences-medicales/Conseils-de-l-UFR-medecine>.

2. Textes officiels

- Ministère de la Santé et de la Prévention

- [Arrêté du 12 septembre 2022 \(J.O. du 17 septembre 2022\) fixant la composition du Conseil national de la certification périodique des professions de santé](#)

- [Arrêté du 28 septembre 2022 \(J.O. du 29 septembre 2022\) portant nomination au comité de veille et d'anticipation des risques sanitaires institué à l'article D. 1413-92 du code de la santé publique](#)

- Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

- [Décret n° 2022-1236 du 16 septembre 2022 \(J.O. du 17 septembre 2022\) relatif à l'organisation des stages de la phase de consolidation du troisième cycle long des études pharmaceutiques et modifiant le code de l'éducation](#)

- [Arrêté du 16 septembre 2022 \(J.O. du 17 septembre 2022\) modifiant l'arrêté du 4 octobre 2019 portant organisation du troisième cycle long des études pharmaceutiques](#)

- [Décret n° 2022-1252 du 23 septembre 2022 \(J.O. du 24 septembre 2022\) relatif à la prime d'enseignement supérieur et de recherche du personnel titulaire enseignant et hospitalier](#)

- [Arrêté du 23 septembre 2022 \(J.O. du 24 septembre 2022\) fixant les taux de la prime d'enseignement supérieur et de recherche des membres du personnel titulaire enseignant et hospitalier](#)

- [Décret n° 2022-1253 du 23 septembre 2022 \(J.O. du 24 septembre 2022\) relatif à la prime d'enseignement supérieur et de recherche des enseignants des universités titulaires de médecine générale](#)

- [Arrêté du 23 septembre 2022 \(J.O. du 24 septembre 2022\) fixant le taux de la prime d'enseignement supérieur et de recherche des enseignants des universités titulaires de médecine générale](#)

- [Arrêté du 26 septembre 2022 \(J.O. du 5 octobre 2022\) portant nomination des membres de la commission d'examen des candidatures à la fonction de président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale \(INSERM\)](#)

3. Informations

➤ Renouvellement des membres des conseils de composantes

Monsieur le Doyen informe les membres du Conseil des prochaines élections concernant les conseils de composantes de l'Université de Bordeaux.

Une communication à l'attention des personnels concernés a été effectuée ce jour par voie électronique.

Les dates suivantes sont à retenir :

Dépôt des listes de candidatures	Du mardi 18 octobre 2022 au mercredi 9 novembre 2022 par lettre recommandée avec accusé réception <u>ou</u> sur rendez-vous auprès du Collège Santé via l'adresse : college.sante@u-bordeaux.fr
Publication des listes électorales sur le site de l'Université de Bordeaux et par voie d'affichage dans les composantes	Le jeudi 3 novembre 2022
Scrutin	Le jeudi 24 novembre de 9h à 17h, en présentiel, salle Henri Bricaud (Batiment AD)

Pour rappel, pour l'UFR des Sciences Médicales sont à pourvoir :

- 11 sièges pour le collège A : Professeurs et assimilés
- 9 sièges pour le collège B : Maîtres de conférences et assimilés
- 2 sièges pour le collège P : Praticiens hospitaliers
- 2 sièges pour le collège C : Personnels administratifs (BIATSS)
- 8 sièges de titulaires et 8 de suppléants pour le collège D : Représentants étudiants

Les demandes de renseignement concernant ces élections sont à formuler auprès du collège Sciences de la Santé via l'adresse : college.sante@u-bordeaux.fr.

➤ Elections des membres des juridictions disciplinaires HU et MG

Monsieur le Doyen fait également part au Conseil de la réception de la circulaire relative aux élections des membres des juridictions disciplinaires compétentes à l'égard des membres du personnel enseignant et hospitalier et des enseignants des universités de médecine générale.

La décision portant organisation de ces élections est actuellement en cours de rédaction par la Direction des Affaires Juridiques de l'Université de Bordeaux et sera prochainement publiée.

Une communication à l'attention des électeurs et précisant les modalités d'organisation de ces élections sera prochainement adressée par l'UFR des Sciences Médicales.

Dans l'attente, les dates suivantes sont à retenir :

Dépôt des candidatures	Du lundi 17 octobre 2022 au lundi 31 octobre 2022
Scrutin	Le mardi 29 novembre 2022

Les demandes de renseignement concernant ce scrutin sont à formuler auprès des services de l'UFR des Sciences Médicales via l'adresse : ufr-medecine@u-bordeaux.fr.

➤ Ouverture d'un 2^e cycle des études de médecine à La Réunion

Monsieur le Doyen informe les membres du Conseil de la mise en place, à compter de la rentrée universitaire 2023, d'un 2^e cycle des études de médecine à La Réunion. La création de celui-ci se fera de façon progressive afin de permettre aux étudiants de bénéficier d'un encadrement pédagogique de qualité.

Pour mémoire, la Faculté de Médecine de La Réunion a été créée en 2010.

Jusqu'à ce jour, les étudiants n'avaient pas la possibilité de réaliser l'ensemble de leur cursus universitaire dans leur faculté d'origine. A l'issue de leur 3^e année de médecine, ils étaient admis dans les différentes UFR de l'hexagone et ne pouvaient revenir continuer leurs études à La Réunion qu'à compter de la 7^e année.

➤ 4^e année d'internat de Médecine Générale

Monsieur le Doyen annonce aux membres du Conseil que la proposition de loi « visant à la consolidation et à la professionnalisation de la formation des internes en médecine générale » a été adoptée par la commission des affaires sociales du Sénat.

Ce texte, intégré dans le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2023 et porté conjointement par les ministres de la Santé et de l'enseignement supérieur, vient en réponse aux déserts médicaux et prévoit l'allongement d'un an de la durée des études pour les internes de médecine générale.

L'ajout de cette phase de consolidation au diplôme d'études spécialisées (DES) de Médecine générale viserait à compléter la formation et ainsi à s'aligner sur les autres DES.

Celle-ci devrait se dérouler en priorité en zone sous-dense.

Les élus étudiants informent le Conseil qu'un préavis de grève a été déposé par l'Association Nationale des Etudiants de Médecine en France (ANEMF) pour le vendredi 14 octobre 2022. Cette mobilisation nationale se traduira au niveau local par une marche qui débutera devant la faculté de médecine de Bordeaux et se terminera devant le siège de l'Agence Régionale de la Santé (ARS).

Monsieur le Professeur Jean-Philippe JOSEPH précise que l'installation de cette 4^e année doit se faire en concertation avec les différentes parties et notamment les représentants étudiants.

De manière générale, les enseignants de Médecine générale sont assez favorables à la mise en place de cette 4^e année et ce pour plusieurs raisons, la principale étant que les internes, en fin de 3^e année, ne se sentent pas prêts à commencer leur activité.

Un échange s'ensuit entre les membres du Conseil.

Monsieur le Doyen précise qu'il a été évoqué lors de la Conférence des doyens la mise en place d'un groupe de travail au sujet de cette réforme.

➤ Etudes de pharmacie

Monsieur le Doyen fait part aux membres du Conseil de l'article paru dans le journal « Le quotidien du médecin » et concernant le dépeuplement des bancs des facultés de pharmacie.

En effet, au niveau national, 1100 places ne sont pas pourvues cette année en France sur les 4000 disponibles, soit environ 30%, contre 168 à la rentrée universitaire 2021, ce qui représente un écart de plus de 550%.

Face à ce constat alarmant, l'Association Nationale des Etudiants de Pharmacie en France (ANEPPF) et le Conseil de l'ordre des pharmaciens alerte dans un communiqué de presse commun sur une possible désertification du milieu pharmaceutique dans les années à venir, alors que la profession est déjà confrontée à des problèmes de recrutement.

Monsieur le Doyen ajoute que Bordeaux a contribué à l'augmentation de ces chiffres avec 90 postes non pourvus en pharmacie suite à la réforme.

Un échange s'ensuit entre les membres du Conseil.

➤ Contrat d'Engagement de Service Public (CESP)

Monsieur le Doyen informe les membres du Conseil qu'une réunion d'information concernant le Contrat d'Engagement de Service Public (CESP) se tiendra **le 16 novembre 2022 à 18h30, Salle Henri Bricaud (Bâtiment AD)**.

Pour rappel, le CESP propose aux étudiants de 2^e cycle et aux internes en médecine une allocation mensuelle de 1200€, en échange de laquelle, les bénéficiaires s'engagent, pendant un nombre d'années égal à celui durant lequel ils auront perçu cette allocation et pour 2 années minimum, à choisir une spécialité moins représentée ou à s'installer dans une zone où la continuité des soins est menacée.

Les dossiers complets doivent être transmis **au plus tard le 4 décembre 2022** à l'adresse : ufr-medecine@u-bordeaux.fr

Les auditions se dérouleront, quant à elles, **le 18 janvier 2023**.

Les informations relatives au CESP sont disponibles sur le site internet du Collège Santé à l'adresse suivante : <https://sante.u-bordeaux.fr/Espace-etudiant/Tout-sur-vos-etudes/Medecine/Contrat-Engagement-Service-Public-CESP>

➤ Séminaire de préparation des ECOS et patients simulés

Monsieur le Doyen informe les membres du Conseil qu'un séminaire pédagogique sur le thème des « ECOS : formation et entraînement des patients simulés » sera organisée le **jeudi 13 octobre 2022** à l'Université de Paris Cité.

Ce séminaire prendra la forme d'ateliers pratiques en petits groupes avec des sessions de réflexion et de partages en formation plénière et nécessite, dans la mesure du possible, la présence d'à minima un responsable par faculté.

Monsieur le Professeur Pierre MERVILLE représentera la Faculté de Médecine de Bordeaux lors de ce séminaire.

➤ Matériel nécessaire pour les ECOS

Monsieur le Doyen fait part aux membres du Conseil de la réception de la liste recensant le matériel nécessaire pour les Examens Cliniques Objectifs Structurés (ECOS) 2024, établie par les différents groupes de travail.

Un cahier des charges type devrait prochainement être transmis pour la mise en œuvre d'une procédure de marché par université avec un objectif de marché pluri-attributaire et de mise en concurrence.

➤ Choix des étudiants suite aux épreuves classantes nationales informatisées 2022

Monsieur le Doyen fait part aux membres du Conseil des choix de disciplines et d'affectation effectués par les étudiants bordelais suite aux épreuves classantes nationales informatisées 2022 (ECNi) (*cf. pièce-jointe*).

➤ Appel à projet 2023 du Fonds France Canada pour la Recherche (FFCR) 2023

Monsieur le Doyen informe les membres du Conseil du lancement de l'appel à projets 2023 du Fonds France Canada pour la Recherche (FFCR).

Ce programme, ouvert à tous les champs de recherche, permet le financement de nouveaux programmes scientifiques entre des équipes françaises et canadiennes n'ayant jamais collaborées ensemble auparavant.

Les dossiers présentés doivent concerner des projets conjoints entre un établissement français (toutes les universités, grandes écoles, instituts et organismes de recherche sont éligibles) et une des 21 universités canadiennes membres du FFCR.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **vendredi 18 novembre 2022**.

Les documents relatifs à cet appel à projets (guide et formulaire de candidature) sont disponibles à l'adresse suivante : <https://francecanadaculture.org/fr/fonds-france-canada-pour-la-recherche/>

➤ Prime d'enseignement supérieur et de recherche (PESR)

Monsieur le Doyen annonce aux membres du conseil la mise en place de la campagne de versement de la Prime d'Enseignement Supérieur et de Recherche (PESR), conformément aux textes réglementaires précédemment cités (*cf. liste des textes réglementaires*).

Cette prime, nouvellement attribuée au personnel hospitalo-universitaire titulaire ainsi qu'aux enseignants de médecine générale titulaires, doit être demandée chaque année, par année universitaire accomplie, à partir de l'année universitaire 2020-2021.

Le taux maximal de cette indemnité est fixé à 714€.

Pour être éligible, il est impératif d'avoir exercé comme titulaire durant l'année universitaire concernée.

Les enseignants récemment recrutés MCU-PH ne peuvent prétendre à cette prime pendant leur année probatoire.

Afin de pouvoir bénéficier de la PESR, il est demandé aux enseignants hospitalo-universitaires titulaires de faire **acte de candidature**.

Pour cela, un compte-rendu de la réalisation des activités d'enseignement et de recherche est attendu pour les années universitaires :

- 2020-2021, au titre de la PESR 2021/2022 ;

- 2021-2022, au titre de la PESR 2022/2023.

La période de référence pour le versement de la PESR étant l'année universitaire d'exercice de l'activité d'enseignement et de recherche précédente (n-1).

Les enseignants de Médecine générale titulaires peuvent, à l'inverse des enseignants hospitalo-universitaires, bénéficier de ce versement sans en avoir fait la demande au préalable.

Le Conseil d'UFR devra se prononcer, en formation restreinte, sur l'investissement pédagogique des titulaires de Médecine générale et émettre un avis concernant les dossiers réceptionnés des personnels hospitalo-universitaires.

Son attribution tout comme le taux déterminé pour chaque enseignant sont arrêtés par le président d'université, sur proposition du doyen après avis du Conseil d'UFR.

Un mail d'information reprenant ces éléments et intégrant la circulaire d'application et le modèle-type de rapport d'activité attendu sera prochainement adressé par l'UFR aux enseignants hospitalo-universitaires.

4. Révision des effectifs 2023

Monsieur le Doyen présente aux membres du Conseil le diaporama relatif à la révision des effectifs (*cf. pièce-jointe*).

Les membres du Conseil donnent un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés (22 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

5. Questions pédagogiques

➤ Livret des enseignements de DFGSM2 : Modification de la durée de l'épreuve informatique

Monsieur le Doyen informe les membres du Conseil qu'une modification a été apportée sur la durée de l'épreuve informatique dans le livret des enseignements de DFGSM2.

La durée de cette épreuve est désormais d'1h20 et non plus 1h30.

Monsieur le Doyen soumet au vote des membres du Conseil la modification apportée sur la durée de l'épreuve informatique.

Les membres du Conseil donnent un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés (22 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

➤ Livret des enseignements de DFASM2 : ME Hématologie – Cancérologie – Médecine Palliative : Modifications

Monsieur le Doyen donne la parole à Monsieur le Professeur Pierre MERVILLE concernant le module d'enseignement « Hématologie, Cancérologie, Médecine palliative ».

Monsieur le Professeur Pierre MERVILLE rappelle aux membres du Conseil que le module « Hématologie-Cancérologie » a accueilli cette année une nouvelle discipline : la médecine palliative, et est désormais intitulé « Hématologie, Cancérologie, Médecine palliative ».

Dans le planning établi en début d'année, le format général organisé comprenant des ED pré contrôle continu, un contrôle continu et un ED post contrôle continu n'a pas été reproduit pour la médecine palliative.

Compte tenu de l'importance de cette discipline et le risque que des items la concernant puissent clôturer un dossier progressif, il a été fait la proposition suivante aux étudiants : ajouter un contrôle continu de médecine palliative avec une organisation qui se trouverait basée sur celle des modules habituels, à savoir : un ED pré CC, un CC et un ED post CC de débriefing. Ainsi, cela permettrait aux étudiants d'être mieux entraînés sur ces items et d'avoir assez de temps pour appréhender tous les aspects de la médecine palliative.

Cette proposition, pour des raisons d'équité, sera répercuter sur l'ensemble des groupes.

Les élus étudiants soulignent que cette solution a été proposée au groupe concerné. Ces derniers se trouvent être assez réticents au fait d'avoir un contrôle continu supplémentaire. Toutefois, les autres groupes n'ayant pas encore été consultés et cette décision impactant l'ensemble de la promotion, un sondage doit être effectué auprès de la totalité des étudiants de DFASM2.

Monsieur le Doyen propose d'ajouter au livret des enseignements de DFASM2 les 4 items oubliés à savoir :

- 134 : Douleur : physiopathologie et évaluation ;
- 135 : Douleur : traitement ;
- 139 : Soins palliatifs et accompagnement ;
- 140 : Communication en situation palliative, éthique (proportionnalité, refus de soins).

Le référentiel associé, à savoir le Collège CEMD-CNEFSUP Douleur Soins palliatifs et accompagnement Med-Line 2021 sera également intégré.

Les membres du Conseil donnent un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés (22 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

Monsieur le Doyen propose aux membres du Conseil de voter l'ajout d'un contrôle continu supplémentaire de Médecine palliative pour la promotion des DFASM2 sous réserve de la validation des étudiants.

Les membres du Conseil donnent un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés (22 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

Les étudiants ayant validé cette proposition à posteriori du conseil, un contrôle continu supplémentaire de Médecine palliative est ajouté dans le planning des examens de DFASM2.

- Calendriers des examens du DFGSM2 au DFASM3 pour l'année universitaire 2022-2023 (cf. pièces jointes)

Monsieur le Doyen informe les membres du Conseil que les calendriers des examens du DFGSM2 au DFASM3 pour l'année universitaire 2022-2023 avaient été validés sous réserve de modifications lors de la précédente séance.

Les versions réactualisées et intégrant les modifications ayant été transmises dans les délais impartis aux membres du Conseil, Monsieur le Doyen soumet au vote ces derniers pour l'année universitaire 2022-2023.

Les membres du Conseil donnent un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés (22 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

- Gardes et stages dans le cadre de la réforme du 2^e cycle des études de médecine

Monsieur le Doyen souhaite aborder de nouveau le sujet des gardes et stages dans le cadre de la réforme du 2^e cycle avec les membres du Conseil.

Une réunion s'est tenu en présence des élus étudiants et du service de scolarité afin d'échanger autour de l'aménagement de ces derniers en tenant compte des contraintes imposées par la réforme du 2^e cycle.

Pour rappel, l'objectif étant d'assurer, pour que l'étudiant valide son 2^e cycle en fin de DFASM3, 36 mois de stages et 25 gardes (dont 10 peuvent être des gardes pédagogiques), en prenant en compte un calendrier particulièrement contraint avec un Examen Dématérialisé National (EDN) précoce, positionné en début de 6^e année (16/18 octobre 2023 pour les étudiants en 5^e année actuellement) et des ECOS ayant lieu le 27 mai 2024.

Monsieur le Doyen donne la parole à Monsieur le Professeur Pierre MERVILLE afin de faire un retour sur ces échanges et les éventuelles pistes envisagées.

Monsieur le Professeur Pierre MERVILLE rappelle la consigne reçue du Centre National de Gestion (CNG) préconisant que les étudiants de 5^e année soient libérés de cours et de stages début juillet afin de pouvoir entamer leurs révisions en vue de la proximité de l'EDN. Les universités, en majorité, ont décidé de libérer les étudiants du 1^{er} juillet au 16 octobre 2023. A partir de ces dates, il a fallu retravailler la maquette afin notamment de pouvoir fournir aux étudiants le nombre de stages suffisants pour valider leur 2^e cycle.

Monsieur le Professeur Pierre MERVILLE présente aux membres du Conseil le diaporama reprenant la proposition de maquette réalisée en concertation avec les élus étudiants (cf. pièce-jointe).

Un échange s'ensuit entre les membres du Conseil.

Monsieur le Doyen précise aux membres du conseil qu'une discussion doit être engagée avec la Direction des Affaires Médicales du CHU de Bordeaux afin de leur soumettre cette proposition.

6. Troisième cycle

- Demandes de création de DU (Diplôme universitaire) – DIU (Diplôme interuniversitaire)

<u>Intitulé du diplôme</u>	<u>Responsable(s)</u>
DU APTITUDE A LA PRISE EN CHARGE DES SITUATIONS D'URGENCE EN POLYNESIE FRANCAISE	Professeur Xavier COMBES
DU DE CICATRISATION DES PLAIES AIGUES ET CHRONIQUES AU MAROC	Professeur Nathalie SALLES

Les membres du Conseil donnent un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés (22 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

- Demande de modification de DU – DIU

<u>Intitulé du diplôme</u>	<u>Responsable(s)</u>
DU DIABETOLOGIE PEDIATRIQUE NIVEAU 1	Professeur Pascal BARAT

Les membres du Conseil donnent un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés (22 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

- Demande de suspension de DU – DIU

<u>Intitulé du diplôme</u>	<u>Responsable(s)</u>
DU ADOLESCENTS DIFFICILES : PSYCHOPATHOLOGIE DES ADOLESCENTS APPROCHES PSYCHOPATHOLOGIQUE, EDUCATIVE ET JUDICIAIRE	Professeurs Manuel BOUVARD et Cédric GALERA

Les membres du Conseil donnent un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés (22 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

La réglementation de ces diplômes est disponible sur le site internet du Collège Sciences de la Santé à l'adresse suivante : <https://sante.u-bordeaux.fr/Formation-continue/Diplomes-d-universite/DU-DIU-Medecine>.

Les demandes de renseignement concernant ces diplômes sont à formuler auprès du service de gestion des DU Santé via l'adresse : scolarite.du-sante@u-bordeaux.fr.

7. Questions diverses

- Dysfonctionnement lors des cours hybrides

Monsieur le Professeur Igor SIBON souhaite aborder avec les membres du Conseil les problèmes récurrents rencontrés lors des cours effectués en hybride.

En effet, une connexion instable, des difficultés de connexion au réseau et de synchronisation des micros rendent le déroulement des cours particulièrement inconfortable, tant pour les enseignants que pour les étudiants, lorsqu'une modalité hybride est mise en place.

Monsieur le Professeur Pierre MERVILLE précise aux membres du Conseil que l'ensemble des salles ont été équipées d'ordinateurs fixes neufs connectés au réseau filaire pour pallier aux problèmes de connexion.

Plusieurs tutoriels ont été transmis aux enseignants. Une demande a également été effectuée pour que le SAM passe dans chaque salle régulièrement, si possible de façon hebdomadaire, afin de vérifier que le matériel (PC, Zoombox, ...) est bien opérationnel.

Monsieur le Professeur Pierre MERVILLE ajoute qu'il est recommandé d'utiliser de préférence les ordinateurs fixes mis à disposition, des clés USB pouvant être attribués si nécessaire. Un tutoriel figure également dans chacune de ces salles.

Un échange s'ensuit entre les membres du Conseil.

Monsieur le Doyen, en conclusion, précise qu'une demande devrait être effectuée auprès du SAM afin qu'une personne puisse vérifier régulièrement le bon fonctionnement du matériel et s'assure de la présence des procédures nécessaires dans chacune de ces salles.

➤ Promotion transitoire ECN

Les élus étudiants souhaitent aborder avec les membres du Conseil la problématique des épreuves classantes nationales pour la promotion transitoire.

En effet, suite à des échanges avec l'ANEMF, il leur a été communiqué que les ECN pour ladite promotion ne dureraient que 2 jours et seraient constituées de 3 épreuves.

Les élus étudiants interrogent le Conseil à ce sujet.

Monsieur le Doyen fait part aux élus étudiants qu'aucune information n'a été communiquée à ce sujet lors de la dernière conférence des doyens. Il invite les élus étudiants à se mobiliser pour demander les raisons pour lesquelles leurs ECN seraient raccourcis et émettre le souhait d'avoir des ECN de durée classique.

Monsieur le Professeur Pierre MERVILLE informe les élus étudiants qu'il va saisir M. Braun, Président du Conseil Scientifique, à ce sujet afin de pouvoir répondre à ces interrogations rapidement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

Prochaine réunion : Lundi 14 novembre 2022

Bordeaux, le 12 septembre 2022

Pr Pierre DUBUS

Doyen de la Faculté de Médecine